



## CTSD Lozère Vendredi 15 mars 2019

Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La loi dite « pour une Ecole de la confiance » a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 19 février et va être présentée au Sénat. Elle ne répond à aucun des enjeux majeurs auxquels notre système éducatif est confronté. Au contraire, si elle reste en l'état, elle va susciter le découragement et le repli de tous ceux qui font l'école au quotidien, ceux qui n'attendent pas une loi de plus mais des engagements dans la durée pour une éducation de qualité.

Un article de cette loi permettrait la création d'« Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux ». Cet amendement impromptu, par son statut d'amendement, n'est pas passé aux filtres de l'avis du Conseil d'état, de la discussion en commission parlementaire, de l'étude d'impact qui aurait permis aux députés de se prononcer en connaissance de cause. Ni le monde enseignant, ni les syndicats, ni les maires n'ont été associés à la réflexion, ce qui provoque une grande inquiétude d'élus et de personnalités du monde de l'enseignement.

Les règles du Mouvement 1er degré vont être profondément bouleversées cette année et ce, sur l'ensemble du territoire. Pour rappel, depuis la note de service mobilité parue en novembre, l'ensemble des priorités légales doivent être mentionnées et prises en compte dans les circulaires départementales des mouvements.

L'UNSA-Education n'ignore pas la contrainte liée à la livraison d'un nouveau logiciel, calqué sur celui du 2<sup>nd</sup> degré.

Ceci étant dit, l'UNSA-Education émet plusieurs remarques :

- « Harmoniser » n'est pas « uniformiser ». Si la structure générale et l'esprit doivent tendre à une harmonisation, chaque département possède ses spécificités (public, territoire, ancrages anciens...) que l'on ne peut balayer.
- La procédure informatisée d'affectation d'office sur vœux infra départementaux élargis et non choisis n'est pas acceptable. L'UNSA-Education demande le retrait de cette mesure et que soient pris en compte les vœux des participants. Nous demandons pour toutes les phases du mouvement le maintien des procédures départementales antérieures qui ont fait leurs preuves.
- Une bonification de 200 points pour retour de disponibilité, calquée sur celle du 2<sup>nd</sup> degré, serait une erreur. Cette bonification a du sens pour le 2<sup>nd</sup> degré car elle permet à un personnel de retrouver son département à l'intérieur de l'académie. Mais pour le 1<sup>er</sup> degré, cela ne se justifie pas et risque de créer un effet d'aubaine. Nous demandons une modification de cette mesure.

- La suppression brutale de certaines règles va pénaliser les collègues dont le barème en 2019 sera inférieur à celui de l'an passé. Cela aussi est contraire à l'esprit et au fonctionnement général de la fonction publique.
- Enfin, des propositions et des questions ont été émises par l'UNSA-Education lors des Groupes de Travail des 29 janvier et 12 mars.
- Le mouvement est toujours un moment important dans la vie professionnelle mais aussi personnelle des personnels. Les mesures annoncées, si elles demeuraient en l'état, seraient perçues comme un camouflet voire une sanction, par une profession lasse de subir des injonctions sans jamais percevoir d'amélioration de leurs conditions d'exercice. La brutalité n'a jamais été un gage de dialogue social.

Concernant la carte scolaire du 2<sup>nd</sup> degré, nous ne pouvons que rappeler très rapidement ce que nous avons dénoncé lors des derniers CTSD et CDEN :

L'UNSA Education dénonce la communication ministérielle qui fait croire que finalement rien ne changera alors qu'il s'agit bien de récupérer des heures postes pour les transformer en heures supplémentaires.

Si le ministère défend un maintien des moyens d'enseignements, l'UNSA Education considère que le quotidien sera dégradé pour les élèves comme pour les enseignants.

Cette augmentation des heures supplémentaires se fera au détriment de la qualité du travail des enseignants et par conséquent au détriment du suivi des élèves. Les conséquences pédagogiques ne sont donc pas négligeables.

Je vous remercie pour votre attention.